



# EXEMPLE DE POLITIQUE DE CONGÉS DE MALADIE/MÉDICAUX

AVRIL 2023

## À PROPOS DE RH CAMIONNAGE CANADA

À titre d'organisme sans but lucratif d'envergure nationale, RH Camionnage Canada propose des solutions de RH modernes, destinées à la main-d'œuvre du camionnage et de la logistique. L'une de nos priorités stratégiques est de rendre la vie plus facile aux entreprises en offrant une vaste gamme, mise à jour, de guides, rapports, modèles de documents et plus encore afin de soutenir la gestion efficace des ressources humaines ainsi que les efforts de recrutement et de rétention.

**Visitez [truckinghr.com](http://truckinghr.com) pour en apprendre davantage.**

## AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

L'information contenue ici ne constitue pas un avis juridique. RH Camionnage Canada, et l'ensemble de ses collaborateurs au contenu, n'assument aucune responsabilité quant à toute circonstance découlant de l'adoption, ou de la décision de ne pas adopter, toute recommandation contenue dans ce document.

## TROUVEZ-EN PLUS

Visitez le site Web de RH Camionnage Canada pour trouver des guides et des outils pratiques de gestion des ressources humaines, conçus expressément pour les employeurs du camionnage et de la logistique.



## OBJECTIF

[*Nom de l'entreprise*], (« l'entreprise ») reconnaît que des employés auront parfois besoin de prendre congé afin de répondre à leurs besoins médicaux. Cette politique présente les droits aux congés de maladie/médicaux des employés.

## ÉTENDUE

Cette politique s'applique à tous les employés, incluant ceux à temps plein, à temps partiels, occasionnels et contractuels à mandat fixe qui ont été à l'emploi de notre entreprise de façon continue pendant au moins trente (30) jours. Cette politique s'applique aux congés de maladie/médicaux personnels des employés. Le droit aux congés pour prendre soin d'un membre de la famille malade est défini dans la politique de congés pour raisons personnelles.

### Droits

- Les employés auront droit à trois jours de congé médical payés après 30 jours d'emploi continu;
- Après cette période initiale de 30 jours, les employés obtiendront un jour de congé de maladie payé supplémentaire au début de chaque mois, après avoir complété un mois d'emploi continu;
- Les employés peuvent cumuler jusqu'à 10 jours de congé de maladie payés au cours d'une année civile;
- Un congé payé peut être pris en une seule ou plusieurs périodes;
- Chaque période de congé doit être d'une durée d'au moins une journée; et
- Les employés ont droit de recevoir leur paie pour leurs heures normales de travail, à leur taux régulier pour chaque jour de congé médical.

### Conditions

Les employés ont droit à un congé de maladie/médical payé lorsque les critères suivants s'appliquent :

- Un employé est malade ou blessé;
- Un employé fait un don d'organe ou de tissus;
- Un employé a un rendez-vous médical pendant ses heures de travail; ou
- Un employé doit être maintenu en quarantaine.



Ce droit n'est valide que s'il est prévu à l'horaire de l'employé qu'il travaille ou si on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il soit disponible pour le travail. Prenons l'exemple d'un employé qui travaille selon un horaire standard du lundi au vendredi. Si l'employé est malade le samedi et le dimanche, il n'est pas admissible à un congé de maladie payé pour ces journées puisqu'il n'était pas prévu à son horaire qu'il travaille ou attendu qu'il soit disponible pour le travail.

## Procédures

- Lorsqu'ils prennent un congé de maladie ou entament une absence pour raison médicale, les employés doivent en aviser leur superviseur aussi longtemps que possible avant le début de leur quart de travail. Les employés devraient indiquer quand ils seront absents et, si possible, pendant combien de temps. Si cette durée est inconnue, leur superviseur devrait être avisé de toute intention d'absence sur une base quotidienne.
- Chaque journée de congé médical payée que prend un employé sera payée au taux de paie régulier pour ses heures de travail normales (*OU, s'il s'agit d'un milieu syndiqué, [le montant sera calculé en fonction de la convention collective]*) for each day an employee is absent under the terms of this policy.
- L'entreprise gardera dans ses dossiers ce qui suit :
  - Les dates de début et de fin du congé;
  - L'année d'emploi au cours de laquelle le congé a été obtenu
  - Le nombre de jours de congé reportés de l'année précédente;
  - Une copie de toute demande écrite de certificat médical faite par un employeur; et
  - Une copie de tout certificat médical soumis par un employé.
- Lorsqu'il y a un transfert d'entreprise et d'activités de travail entre employeurs en raison de transactions telles que des ventes, des fusions ou l'émission de nouveaux appels d'offres et que l'emploi du travailleur est lié à ces activités d'affaires et de travail, alors son emploi est considéré comme étant continu.

## Documentation médicale

Les employés qui prennent au moins cinq jours consécutifs de congé médical payés devront produire un certificat médical de leur médecin dans les 15 jours suivant leur retour au travail.

## Report de congés médicaux payés

Les congés de maladie payés inutilisés sont reportés à l'année civile suivante et comptent pour le droit maximum à dix (10) jours de cette année-là. Autrement dit, un maximum de 10 jours de congé de maladie payés peuvent être pris chaque année.



## RÉVISION DE LA POLITIQUE

L'entreprise révisera cette politique lorsqu'il sera jugé nécessaire de le faire, en fonction de changements dans les exigences légales ou d'entreprise, ou au minimum une fois aux trois ans.

## ATTESTATION

J'atteste avoir lu et compris la Politique de congés de maladie/médicaux. J'accepte de me conformer à cette politique et à ses principes directeurs.

Nom (*lettres moulées*) :

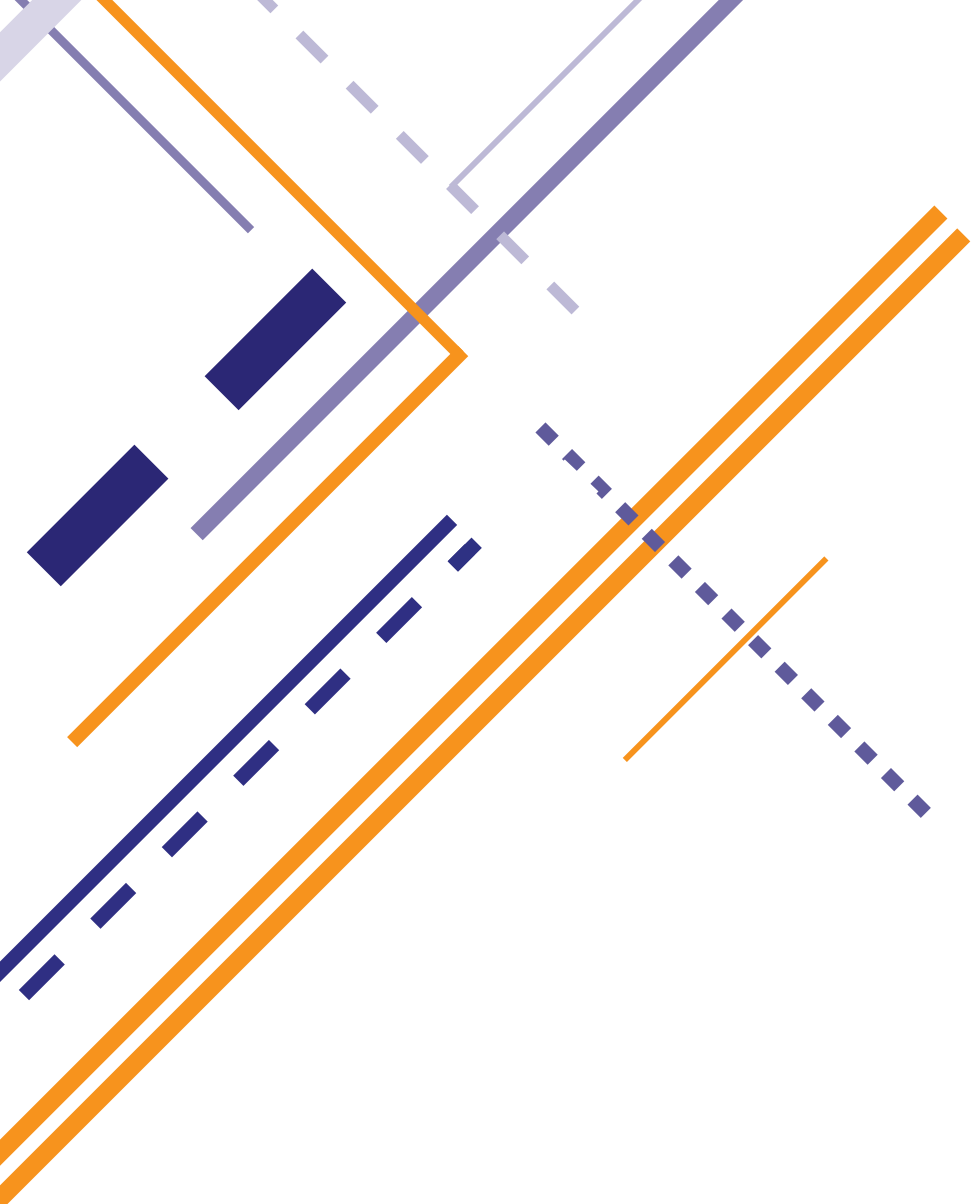
Signature :

Date :

Date d'entrée en vigueur :

Date de révision :





PRÉPARÉ PAR :



104-720 chemin Belfast  
Ottawa, Ont. K1G 0Z5

FINANCÉ PAR :

